REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL

DECISION N° 2063 --- /D/MINSANTE/SG/DET/SDP du 12 AVR 2024

Portant affectation d'un Personnel en service au Mihistère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution;
- Vu le Décret N°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le Décret N° 2001/145 du 03 juillet 2001 portant Statut Particulier des Fonctionnaires des Corps de la Santé Publique ;
- Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le Décret N° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde
- Vu le Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1^{er}: Le personnel dont le nom suit, est à compter de la date de signature de la présente Décision, affecté ainsi qu'il suit :

SERVICES CENTRAUX

HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA

Madame **METO TAGHIN DIANE** épse **KUATE TAMNO**, Médecin Néphrologue, matricule **V-064460**, précédemment en service à l'Hôpital Régional de Bafoussam.

<u>Article 2:</u> L'intéressée est tenue de mettre à jour ses données sur a plateforme *fichier.minsanté.cm* et de rejoindre son poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision.

<u>Article 3:</u> La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- SESP ;
- SG ; - HLD ;
- DRH ;
 - SDP/CSIGIPES ;
 - SPMABGS/FCP ;
 - Intéressée ;
 - Chrono/Affichage/Archives;
 - Observatoire RH.

